Service des finances

# Réforme du financement des arrondissements

# Budget paramétrique – Application spécifique

« Musées / Expositions et foires / Centres communautaires – activités culturelles »

Le 21 juillet 2014

Division de la planification budgétaire

Direction de la planification stratégique



# Table des matières

1.	Introdu	uction	1
2.	Budge	t paramétrique de 2006	2
	2.1.	Grands principes	2
	2.2.	Application à l'activité	2
		2.2.1. Forces et faiblesses du modèle de 2006	3
3.	Budge	t paramétrique appliqué à 2014	4
	3.1.	Présentation du schéma du budget paramétrique	4
	3.2.	Partage des compétences	5
	3.3.	Établissement du budget redressé	6
	3.4.	Ajustements de l'enveloppe	6
	3.5.	Paramètres de répartition retenus	8
	3.6.	Mesures des paramètres retenus pour la paramétrisation du budget 2014	9
	3.7.	Résultats des budgets paramétrés	10
	3.8.	Évolution des paramètres dans le temps	11
4.	Norme	es de service	12
5.	Partag	e des gains de productivité	12
6.	Reddit	ion de compte	12
7.	Préoco	cupations additionnelles	12

#### 1. Introduction

En juin 2012, le Service des finances présentait, à la Commission sur les finances et l'administration, un rapport basé sur les travaux entrepris par le CIRANO dans le cadre d'une vaste revue du financement des arrondissements montréalais. La Commission a proposé certaines recommandations au comité exécutif, qui a approuvé la poursuite des travaux.

Le Service des finances a mis en place un plan de travail visant à produire un budget paramétrique en mesure de refléter les nouvelles réalités des arrondissements. Sa réalisation nécessite la mise en place de plusieurs composantes dont une réforme du financement des arrondissements. La réforme est d'abord un exercice stratégique de réallocation budgétaire qui vise à paramétrer, par activité, les budgets de fonctionnement existants et à instaurer des normes (lorsque requis). Pour ce faire, la démarche inclut notamment une révision de la gouvernance de certaines activités et l'établissement d'un mode de partage des gains de productivité.

Des groupes de travail ont été formés par activité budgétaire. Les arrondissements ont été invités à participer en s'impliquant dans un des groupes de travail. Le mandat de ces groupes a consisté à partager leur expertise dans le domaine d'activités analysé et leur connaissance des réalités en arrondissement, tout en endossant une vision globale. Les membres des groupes ont également assumé un rôle de communication important auprès de leurs collègues, confrères et supérieurs, que ce soit pour la collecte d'informations nécessaires à la poursuite des travaux, ou pour la diffusion des réflexions menées par le groupe.

Ce document vise à présenter les résultats de l'ensemble des travaux qui ont été réalisés et qui seront mis en place dans les prochaines années pour l'activité « Musées/ Expositions et foires / Centres communautaires – activités culturelles ». Seront abordées l'application à l'activité du budget paramétrique de 2006 (point de départ à la réflexion du groupe de travail) et l'explication des résultats des travaux de paramétrisation du nouveau modèle de financement. Finalement, les recommandations en matière de gouvernance, de paramètres de répartition et de normes de service seront présentées.



# 2. Budget paramétrique de 2006

#### 2.1. Grands principes

Le budget paramétrique de 2006 visait à déterminer quel montant était nécessaire dans chaque arrondissement pour que ces derniers puissent offrir à leurs résidents un niveau *moyen* de service. Il devait donc permettre de déterminer quels arrondissements étaient sous-dotés et surdotés par rapport aux sommes nécessaires pour offrir ce niveau moyen de service.

Afin d'établir le budget paramétrique, les budgets de dépenses de tous les arrondissements par activité ou par ensemble d'activités ont été additionnés. Les budgets des arrondissements ont été rendus comparables par certains ajustements.

Une fois l'enveloppe ajustée déterminée, des paramètres ont été choisis afin de redistribuer l'enveloppe entre les arrondissements. La paramétrisation terminée, un ajustement à verser aux arrondissements jugés sous-dotés a pu être déterminé, afin qu'ils puissent rattraper leur retard sur quatre ans.

Lors des travaux de 2005, il a été considéré qu'une fois le budget paramétrique global défini, une dernière étape devait permettre d'allouer des sommes centrales supplémentaires à certains arrondissements afin de compenser certains coûts supplémentaires relatifs à la défavorisation de la population.

Un budget à options était alors présenté aux arrondissements. Chaque arrondissement se voyait automatiquement octroyer la plus avantageuse des trois options :

- 1) Un quart de sa sous-dotation
- 2) Une indexation de 1,5 %
- 3) Un fonds de développement (basé sur le développement enregistré sur son sol).

Enfin, les budgets étaient redressés pour déterminer les dotations des arrondissements.

#### 2.2. Application à l'activité

Tableau 1 Paramètres et pondérations retenus en 2006

Budget paramétrique 2006					
Paramètre Pondération Ajustement					
Population	Fragmentation du territoire	Équipements délégués			

L'activité « Musées / Expositions et foires / Centres communautaires – activités culturelles » (ci-après l'activité « Musées / Expositions et foires / Centres communautaires – activités culturelles ») a été traitée au sein du grand ensemble *loisirs, sports et culture* pour lequel une formule de répartition per capita a été retenue. Ainsi, la population de 2005 de chaque arrondissement (selon le décret gouvernemental) a été utilisée comme paramètre de répartition.

Une pondération a été appliquée sur le paramètre de population afin de prendre en compte l'éclatement du territoire. En effet, il a été considéré que l'enclavement de certaines parties de quatre arrondissements forçait ces derniers à hausser le nombre d'infrastructures, de parcs, de bibliothèques, etc., afin que l'ensemble de sa population y ait accès. Pour tenir compte de ce facteur, la population de ces arrondissements était augmentée de 20 % et l'enveloppe globale était redistribuée au prorata de cette population ajustée.

Une fois le budget paramétrique global défini, une pondération basée sur un indice de défavorisation était appliquée afin d'allouer des sommes centrales supplémentaires aux arrondissements et ainsi, compenser certains coûts supplémentaires relatifs à la défavorisation de la population.



#### 2.2.1. Forces et faiblesses du modèle de 2006

Élaboré avec le concours d'experts externes (INRS) et sur la base d'une méthodologie solide, le budget paramétrique a permis pour la première fois de déterminer des niveaux de sous-dotations et de surdotations des arrondissements. Le CIRANO a, d'ailleurs, vanté la qualité de la démarche en mai 2012 : « notre évaluation de la formule du BP [budget paramétrique] est dans l'ensemble fort positive. C'est un effort sérieux de décomposer les coûts et de les financer correctement. »<sup>1</sup>

En ce qui a trait aux activités du groupe, une faiblesse peut être d'avoir considéré celles-ci à l'intérieur du groupe *loisirs, sports et culture*, sans tenir compte de certaines particularités propres aux activités « Musées / Expositions et foires / Centres communautaires – activités culturelles ».

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Jean-Philippe MELOCHE et François VAILLANCOURT. *Le financement des arrondissements de Montréal : constats, principes et options*, mai 2012, p. 62.

# 3. Budget paramétrique appliqué à 2014

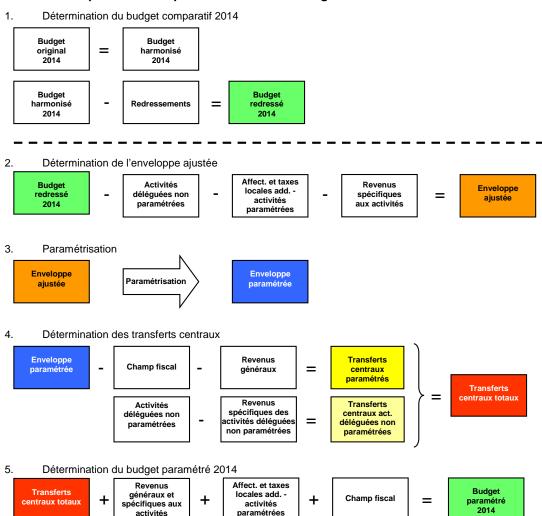
L'activité « Musées / Expositions et foires / Centres communautaires – activités culturelles », telle qu'elle a été étudiée par le groupe de travail, est composée de différentes sous-activités :

- expositions et foires;
- centres communautaires activités culturelles;
- musées et centre d'expositions;
- autres ressources du patrimoine;
- · autres activités culturelles.

# 3.1. Présentation du schéma du budget paramétrique

Le schéma ci-dessous présente sommairement le processus de paramétrisation qui s'applique à l'ensemble des activités pour parvenir à la détermination d'un budget paramétré pour chaque arrondissement.

#### Tableau 2 Schéma du processus de paramétrisation des budgets des arrondissements



#### 3.2. Partage des compétences

Les compétences des activités étudiées par le groupe de travail sont partagées entre la Ville et les arrondissements<sup>2</sup>.

# Équipements culturels et scientifiques et musées

- La Ville est responsable des équipements culturels et scientifiques ainsi que des musées identifiés à l'annexe D
  de la Charte de la Ville de Montréal. Elle est également responsable de l'exploitation des sites de l'Espace pour
  la vie
- ◆ La Ville délègue en arrondissement l'exploitation du Musée de Lachine, du bibliobus (traité par le groupe « Bibliothèques ») ainsi que l'entretien de la Place des festivals (traité par le groupe « Grands parcs, parcs et terrains de jeu ») et de la promenade des artistes.
- De façon générale, les arrondissements ont sous leur responsabilité les équipements culturels et scientifiques non énumérés à l'annexe D de la Charte ou non identifiés par résolution de la Ville.

#### Activités culturelles

- La Ville réglemente les services culturels, récréatifs ou communautaires visant les équipements énumérés à l'annexe D de la Charte ou identifiés par résolution de la Ville. Elle y organise les loisirs sportifs et socioculturels. Elle gère également les activités culturelles, récréatives et touristiques et la construction d'immeubles à ces fins sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.
- Les arrondissements réglementent les services culturels, récréatifs ou communautaires et organisent des loisirs sportifs et socioculturels visant les équipements non énumérés à l'annexe D de la Charte ou non identifiés par résolution de la Ville et y organisent les loisirs sportifs et socioculturels.

#### Soutien financier et aide aux organismes exerçant des activités culturelles

- ◆ La Ville apporte une aide dans le domaine des loisirs, des activités communautaires et des parcs, une aide à la création et à la poursuite d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population.
- Les arrondissements peuvent offrir un soutien financier aux organismes dont le but est d'organiser ou de favoriser l'activité physique ou culturelle ainsi qu'aux organismes qui exercent leurs activités dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement communautaire, culturel ou social.

#### Entente et contrats visant des activités culturelles

- La Ville peut établir, exploiter ou déléguer à un tiers l'exploitation des équipements ou lieux destinés à la pratique d'activités culturelles et communautaires visant les équipements mentionnés à l'annexe D de la Charte et les équipements identifiés par résolution, ou les exploiter avec un OBNL. La Ville peut enfin conclure des ententes avec un organisme représentant ou administrant des collectivités locales ou régionales, canadiennes ou étrangères dans le but de favoriser le développement culturel, économique et social de la Ville et de ses citoyens.
- Les arrondissements peuvent établir, exploiter ou déléguer à un tiers l'exploitation des équipements ou lieux destinés à la pratique d'activités culturelles et communautaires visant les équipements non énumérés à l'annexe D de la Charte ou non identifiés par résolution de la Ville, ou les exploiter avec un OBNL.

Le groupe de travail ne recommande pas de modification aux compétences.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cette section donne un aperçu global, mais non exhaustif.



# 3.3. Établissement du budget redressé

# Harmonisation des budgets

En 2013, un exercice d'harmonisation est venu changer la répartition des budgets originaux entres les activités de chaque arrondissement. En 2014, un tel exercice n'est plus nécessaire car les ajustements sont déjà intégrés aux budgets originaux.

L'écart entre le budget original et le budget harmonisé de l'arrondissement de Ville-Marie est attribuable à son budget de « Soutien matériel et technique » qui n'a pas été réparti entre les différentes activités comme prévu dans les travaux d'harmonisation. Ce budget a été réparti au prorata des répartitions que l'arrondissement avait fournies en 2013.

#### Redressement

Il n'y a aucun redressement pour l'activité « Musées / Expositions et foires / Centres communautaires – activités culturelles ».

Le tableau suivant présente les budgets 2014 de dépenses pour l'activité « Musées / Expositions et foires / Centres communautaires – activités culturelles ».

Tableau 3 Budgets 2014 des arrondissements pour l'activité

Arrondissements	Budget original 2014	Budget harmonisé 2014	Budget redressé 2014	
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	
Ahuntsic-Cartierville	662,3	662,3	662,3	
Anjou	385,4	385,4	385,4	
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	882,1	882,1	882,1	
Lachine	2 660,8	2 660,8	2 660,8	
LaSalle	1 253,5	1 253,5	1 253,5	
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	166,6	166,6	166,6	
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 403,0	1 403,0	1 403,0	
Montréal-Nord	1 382,4	1 382,4	1 382,4	
Outremont	596,5	596,5	596,5	
Pierrefonds-Roxboro	1 133,5	1 133,5	1 133,5	
Plateau-Mont-Royal	707,0	707,0	707,0	
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1 126,0	1 126,0	1 126,0	
Rosemont-La Petite-Patrie	1 508,3	1 508,3	1 508,3	
Saint-Laurent	2 208,5	2 208,5	2 208,5	
Saint-Léonard	719,3	719,3	719,3	
Sud-Ouest	540,0	540,0	540,0	
Verdun	1 409,1	1 409,1	1 409,1	
Ville-Marie	1 496,8	1 577,6	1 577,6	
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	2 102,1	2 102,1	2 102,1	
Total	22 343,2	22 424,0	22 424,0	

# 3.4. Ajustements de l'enveloppe

Les budgets redressés font l'objet de certains ajustements additionnels afin de déterminer les enveloppes ajustées, qui seront paramétrées. Ces ajustements ne font toutefois pas varier le budget global de l'activité « Musées / Expositions et foires / Centres communautaires – activités culturelles ».



# Activités déléguées

Le budget de dépenses du Musée de Lachine est retiré du budget redressé puisqu'il s'agit d'une activité déléguée. Cet ajustement représente 0,5 M\$.

# Taxes additionnelles et affectations de surplus

Les arrondissements financent une part de leurs dépenses par des affectations de surplus et par des taxes locales additionnelles au champ fiscal qui leur a été cédé en 2013. Puisque ces ressources sont prélevées localement afin de financer des services locaux, il ne convient pas de redistribuer ces sommes entre les arrondissements. Ainsi, ces revenus sont exclus de l'enveloppe ajustée et intégralement remis aux arrondissements à la suite de la paramétrisation. Ils représentent un total de 1,3 M\$ pour l'activité « Musées / Expositions et foires / Centres communautaires – activités culturelles ».

# Revenus spécifiques

Les revenus spécifiques aux activités sont ensuite soustraits du budget redressé. En effet, ces revenus continueront à être perçus et utilisés comme source de financement par les arrondissements pour les différentes activités. Ils doivent être exclus des transferts centraux.

Mentionnons que cet ajustement exclut les revenus du Musée de Lachine, car il s'agit d'une activité déléguée. Ces revenus spécifiques considérés totalisent 1,1 M\$ pour l'ensemble de l'activité « Musées / Expositions et foires / Centres communautaires – activités culturelles ».

# Enveloppe ajustée par activité

L'enveloppe ajustée de l'ensemble des arrondissements totalise 19,5 M\$ et est présentée au tableau 4. C'est cette enveloppe qui fait l'objet de la paramétrisation.

Tableau 4 Détermination de l'enveloppe ajustée de l'activité

Arrondissements	Budget redressé 2014	Activités déléguées non paramétrées	Taxes additionnelles et affectations de surplus	Revenus spécifiques	Enveloppe ajustée 2014
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
Ahuntsic-Cartierville	662,3	0,0	(1,5)	0,0	660,8
Anjou	385,4	0,0	(39,9)	(52,0)	293,5
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	882,1	0,0	(8,6)	0,0	873,5
Lachine	2 660,8	(544,9)	(247,8)	(242,5)	1 625,6
LaSalle	1 253,5	0,0	(179,1)	(25,4)	1 049,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	166,6	0,0	(1,2)	(62,0)	103,4
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 403,0	0,0	(107,2)	(10,4)	1 285,4
Montréal-Nord	1 382,4	0,0	(165,5)	(83,7)	1 133,2
Outremont	596,5	0,0	(43,1)	(40,0)	513,4
Pierrefonds-Roxboro	1 133,5	0,0	(86,7)	(76,5)	970,3
Plateau-Mont-Royal	707,0	0,0	(35,0)	0,0	672,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1 126,0	0,0	(92,1)	(14,6)	1 019,3
Rosemont-La Petite-Patrie	1 508,3	0,0	(2,8)	0,0	1 505,5
Saint-Laurent	2 208,5	0,0	(100,5)	(284,0)	1 824,0
Saint-Léonard	719,3	0,0	(38,0)	(70,0)	611,3
Sud-Ouest	540,0	0,0	(11,6)	0,0	528,4
Verdun	1 409,1	0,0	(107,3)	(54,6)	1 247,2
Ville-Marie	1 577,6	0,0	(5,9)	(5,0)	1 566,7
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	2 102,1	0,0	(16,6)	(50,0)	2 035,5
Total	22 424,0	(544,9)	(1 290,5)	(1 070,7)	19 517,9

# 3.5. Paramètres de répartition retenus

Le tableau suivant présente les paramètres et pondérations retenus par le groupe de travail.

Tableau 5 Paramètres et pondérations retenus par activité

Activité	Paramètres	Pondérations
Culture	Grille ODER avec population pondérée Poids : 100,0 %	Pondération de la population par l'indice de défavorisation et de diversité sociale du groupe « Culture ».

# Grille « Offre, Demande, Équipements, Ressources » (ODER)

Le Service de la qualité de vie a développé une grille intitulée « Offre, Demande, Équipements, Ressources », communément appelée « grille ODER ». Cette dernière constitue un outil permettant de calculer, pour chaque arrondissement, l'enveloppe nécessaire pour fournir une offre culturelle basée sur certaines normes (ex. : nombre de spectacles, d'expositions et de sièges par 1 000 habitants), sur la taille de la population, sur le nombre d'unités de diffusion et sur certains coûts unitaires (ex. : cachets).

Les travaux du groupe ont permis de faire ressortir que l'enveloppe ajustée devrait être répartie au prorata des résultats de la grille ODER.

#### Indice de défavorisation et de diversité sociale

La population des arrondissements (tirée du décret de population du gouvernement du Québec) est un intrant majeur de la grille ODER. Or, le groupe de travail estime par ailleurs que certaines caractéristiques de la population des arrondissements affectent les coûts de l'offre de service. Un indice de défavorisation et de diversité sociale est donc établi afin d'être appliqué à la population des arrondissements, à l'intérieur de la grille ODER. Voici sa composition :

50,0 %	Indice de défavorisation de la Ville de Montréal
30,0 %	Population immigrante
20,0 %	Population de 0 à 14 ans et de 75 et plus.

L'indice de défavorisation de la Ville de Montréal rassemble la population vivant dans des aires de diffusion considérées comme peu, assez ou très défavorisées sur le plan économique et social, selon l'indice *Pampalon et Raymond* adapté par la Ville. Cet indice, utilisé par la Direction de la diversité sociale, est calculé à partir de six variables.

Il est jugé que le niveau de défavorisation de cette population affecte la demande de services. Un indice de défavorisation est donc utilisé afin de pondérer la population des arrondissements. Cet indice est basé sur des travaux effectués par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal.

# En voici les caractéristiques :

- Trois pour la défavorisation sociale : taux de familles monoparentales, de personnes vivant seules, de personnes séparées, divorcées ou veuves.
- Trois pour la défavorisation matérielle : revenu moyen des ménages, taux de chômage et taux des personnes de 15 ans et plus sans diplôme d'études secondaires.



# 3.6. Mesures des paramètres retenus pour la paramétrisation du budget 2014

Le tableau suivant présente les mesures des paramètres retenus par le groupe de travail pour l'activité « Musées / Expositions et foires / Centres communautaires – activités culturelles ». C'est avec ces mesures que les enveloppes ajustées ont été paramétrées.

Tableau 6 Mesures des paramètres retenus pour la paramétrisation du budget 2014

Activité	Paramètres	Mesures de départ
Culture	Grille ODER avec population pondérée	843,72 \$ par millier de dollars de résultats de la grille ODER.

# 3.7. Résultats des budgets paramétrés

Les tableaux suivants présentent les résultats de la paramétrisation sur l'enveloppe ajustée et sur le budget redressé.

Tableau 7 Enveloppes ajustée et paramétrée 2014, par arrondissement, pour l'activité

Arrondissements	Enveloppe ajustée 2014	Enveloppe paramétrée 2014	Écart	
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)
Ahuntsic-Cartierville	660,8	1 323,1	662,3	100,2 %
Anjou	293,5	592,4	298,9	101,8 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	873,5	1 853,6	980,2	112,2 %
Lachine	1 625,6	599,2	(1 026,4)	(63,1 %)
LaSalle	1 049,0	880,0	(169,0)	(16,1 %)
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	103,4	378,4	274,9	265,8 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 285,4	1 632,8	347,4	27,0 %
Montréal-Nord	1 133,2	1 039,3	(93,9)	(8,3 %)
Outremont	513,4	411,2	(102,2)	(19,9 %)
Pierrefonds-Roxboro	970,3	757,9	(212,4)	(21,9 %)
Plateau-Mont-Royal	672,0	1 002,1	330,1	49,1 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1 019,3	1 306,9	287,5	28,2 %
Rosemont-La Petite-Patrie	1 505,5	1 396,0	(109,5)	(7,3 %)
Saint-Laurent	1 824,0	1 022,4	(801,6)	(43,9 %)
Saint-Léonard	611,3	919,4	308,2	50,4 %
Sud-Ouest	528,4	902,0	373,5	70,7 %
Verdun	1 247,2	812,2	(435,0)	(34,9 %)
Ville-Marie	1 566,7	933,9	(632,8)	(40,4 %)
Villeray-St-Michel-Parc-Extension	2 035,5	1 755,2	(280,2)	(13,8 %)
Total	19 517,9	19 517,9	0,0	0,0 %

Tableau 8 Budget redressé 2014 avec activités déléguées non paramétrées, et budget paramétré 2014, par arrondissement, pour l'activité

	Budget	Budget	Écart		
Arrondissements	redressé	paramétré	Budget red	ressé vs	
Arrondissements	2014	2014	Budget pa	Budget paramétré	
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)	
Ahuntsic-Cartierville	662,3	1 324,6	662,3	100,0 %	
Anjou	385,4	684,3	298,9	77,5 %	
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	882,1	1 862,3	980,2	111,1 %	
Lachine	2 660,8	1 634,4	(1 026,4)	(38,6 %)	
LaSalle	1 253,5	1 084,5	(169,0)	(13,5 %)	
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	166,6	441,5	274,9	165,0 %	
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1 403,0	1 750,4	347,4	24,8 %	
Montréal-Nord	1 382,4	1 288,5	(93,9)	(6,8 %)	
Outremont	596,5	494,3	(102,2)	(17,1 %)	
Pierrefonds-Roxboro	1 133,5	921,1	(212,4)	(18,7 %)	
Plateau-Mont-Royal	707,0	1 037,1	330,1	46,7 %	
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1 126,0	1 413,5	287,5	25,5 %	
Rosemont-La Petite-Patrie	1 508,3	1 398,8	(109,5)	(7,3 %)	
Saint-Laurent	2 208,5	1 406,9	(801,6)	(36,3 %)	
Saint-Léonard	719,3	1 027,5	308,2	42,8 %	
Sud-Ouest	540,0	913,5	373,5	69,2 %	
Verdun	1 409,1	974,1	(435,0)	(30,9 %)	
Ville-Marie	1 577,6	944,8	(632,8)	(40,1 %)	
Villeray–St-Michel–Parc-Extension	2 102,1	1 821,9	(280,2)	(13,3 %)	
Total	22 424,0	22 424,0	0,0	0,0 %	

# 3.8. Évolution des paramètres dans le temps

Cette section détaille l'évolution des paramètres dans le temps.

Les valeurs des paramètres seront mises à jour annuellement lors de la confection des transferts centraux aux arrondissements, lorsque pertinent. Par exemple, la taille de la population sera mise à jour annuellement (sur la base du décret gouvernemental), et le nombre d'unités de diffusion ne sera ajusté qu'en cas d'ajout ou de retrait d'installations. Le tableau suivant détaille le moment de la mise à jour des paramètres pour l'activité « Musées / Expositions et foires / Centres communautaires – activités culturelles ».

Tableau 9 Évolution des paramètres dans le temps

Paramètres ou pondération	Source	Date de la donnée pour le budget 2015	Date de la mise à jour
Grille ODER avec population pondérée	Direction de la culture	Mai 2014	Mise à jour d'intrants (population et nombre d'unités de diffusion) annuellement lors de la préparation des transferts centraux (janvier- mars)

#### 4. Normes de service

Un comité technique pourra être mis en place pour définir l'établissement de normes dans certains domaines de l'activité lorsqu'il le sera jugé pertinent.

# 5. Partage des gains de productivité

Le principe du partage des gains de productivité est tiré du rapport CIRANO qui stipule ce qui suit : « si les arrondissements arrivent à réduire leurs coûts d'opération par rapport aux montants fixés, les gains générés devraient être redistribués entre la Ville et les arrondissements. Les parts exactes de ce partage devraient refléter la contribution des deux parties à ces gains de productivité ». Ainsi les économies générées par des efforts d'optimisation ou des investissements d'arrondissement resteront en arrondissement et celles générées par des efforts d'optimisation ou des investissements centraux retourneraient à la Ville qui pourrait les redistribuer dans l'activité.

# 6. Reddition de compte

Toute activité déléguée ou normée implique une reddition de compte. Le service central responsable de l'activité établira, conjointement avec les arrondissements, les mécanismes de reddition de compte appropriés. Autant que possible, ces mécanismes devraient se faire à coût nul en optimisant l'utilisation des outils de suivi existants.

# 7. Préoccupations additionnelles

Le groupe de travail souhaite que même en l'absence de normes, les arrondissements soient dotés de budgets dédiés pour la diffusion culturelle municipale.

